

**Garage RAMBOUT à Bar-les-Buzancy (08), 7 salariés, entretien et réparation mécanique, carrosserie, distribution de carburants.**

Le garage RAMBOUT a réalisé récemment sa déclaration ICPE. Patrice RAMBOUT nous explique sa démarche :

« La station-service que nous exploitons ne pouvait plus répondre aux exigences de sécurité en vigueur. Nous avons choisi de fermer cette station-service et d'en construire une autre à quelques mètres sur une autre parcelle. Dans le cadre de ce projet, nous avons actualisé notre situation par rapport à la réglementation ICPE. Nous sommes concernés par la rubrique 1435 liée à la distribution de carburants, sous le régime de la déclaration.

Cette réglementation nous a paru lourde à appliquer et nécessite un montage de dossier au premier abord compliqué. Cependant, nous avons pu rapidement réunir les documents nécessaires pour envoyer notre déclaration à la Direction Départementale des Territoires. Au bout de cinq mois et demi, la DDT nous a transmis un récépissé attestant que nous avons correctement réalisé cette déclaration et que nous pouvions exercer cette activité. Un document listant les points environnementaux à respecter était joint au récépissé. Les principales obligations réglementaires sont maintenant en place.

Nous sommes aujourd'hui particulièrement soulagés d'avoir effectué ces démarches. Une petite entreprise comme la nôtre ne doit pas laisser peser la menace d'une défaillance réglementaire qui pourrait avoir un impact très fort sur l'entreprise. Cette réglementation n'est pas uniquement une contrainte pour l'entreprise, c'est aussi une façon de se mettre en conformité environnementale ».



Situation actuelle du Garage RAMBOUT  
Source : Garage RAMBOUT